

Égalité Fraternité DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

M WALSH DE SERRANT CHARLES SAINT FORT LA MAROUTIERE 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENN

Vos références

Numéro fiscal (C): 09 25 308 743 163

Référence de l'avis : 20 49 4191924 86

Numéro de propriétaire : 161 W00003 M

Débiteur(s) légal(aux) :

PROP/INDIVIS 0181 MB3MFL

M WALSH DE SERRANT CHARLES E

PROP/INDIVIS 02101 MB3R9Q MME DE SUYROT LAURENCE C

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 24/08/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2020 22,00 €

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette. Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? » de la notice. Vous pouvez payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre);
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (voir ci-contre) ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur impots.gouv.fr, ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur impots.gouv.fr.

Vos contacts dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 $^{\ast}\,$ du lundi au vendredi de 8h30 à 19h ⇒ Par téléphone :

- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

⇒ Sur place : auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

pour le paiement de votre impôt : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SEGRE 22 RUE CHARLES DE GAULLE - 49504 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU CEDEX

Tél: 02 41 94 63 10

pour le montant de votre impôt : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SEGRE - S.A.I.D. LE LION-CANDE 22 RUE CHARLES DE GAULLE - 49504 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU CEDEX

Tél: 02 41 94 63 38

* (service gratuit + coût de l'appel)

⇒ Par messagerie sécurisée :

Département : 49 MAINE ET LOIRE Commune: 161 LA JAILLE YVON

	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2019	35,91 %	%	1,65 %	26,89 %	%	11,50 %	0,347 %	
	Taux 2020	35,91 %	%	1,65 %	26,89 %	%	11,30 %	0,366 %	
	Bases terres Non agricoles Bases terres agricoles	42		42			52	42	
	Cotisations 2019	15		1			6		
S	Cotisations 2020	15		1			6	0	22
iété	Variation	0 %	%	0 %	%	%	0 %	%	
ropr	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
_	Base État					5511511 4511215	Droit proportionne	el:	
	Base Collectivité				52		Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 10 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			22
Référ	rences administratives	: 490 81 021 054 1	61 161 K U						